Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260709-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 09 juillet 2026
Délibération n° 2026-07-09
Domaine d'intervention : 3.2
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique.
Etaient absents excusés : M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme Viviane RAOUL.
Pouvoirs :
M. PERON André donne pouvoir à M. HENAFF Emmanuel.
Mme COIGNARD Isabelle donne pouvoir à M. BERGER Jérémy.
M. CANEVET Anthony donne pouvoir à Mme PLOUZENNEC Edith.
Mme RAOUL Viviane donne pouvoir à Mme CHEVAILLET Dominique.

Mme PLOUHINEC Véronique a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Vente de bois abattus

Dans le cadre du plan de servitudes aériennes de l'aéroport de Quimper Bretagne, plusieurs séquoias situés sur une parcelle appartenant à la commune ont été abattus à la fin de l'hiver 2025 à la demande de l'exploitant de l'aéroport. Ces arbres dépassaient les hauteurs autorisées et compromettaient la visibilité de la piste depuis la tour de contrôle.

Après avis de l'Office National des Forêts, l'abattage a été privilégié à un nouvel élagage compte tenu des interventions déjà réalisées sur ces sujets et des conséquences prévisibles sur leur pérennité.

Une proposition d'achat de ce bois par une scierie locale est parvenue en mairie.

Le conseil municipal

Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260709-DE

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 24 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

- **DECIDE** de mettre en place la vente de bois abattus (troncs ébranchés et encore pourvus de leur écorce) auprès d'entreprises impliquées dans la filière bois ;

- **FIXE** le prix de cession sur la base de 45 euros le m3 pour ce lot de 26,56 m3.

Le Maire,

Pascal LINCOT